

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg
Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 15 – Conseillers présents : 13

Date de convocation : Convocation le 08 octobre 2020

Séance du 13 octobre 2020

Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Présents : THOMAS Michel -- JAMBOIS Nathalie-- SANDONATO Jean-Claude-- CARON Julie --
ROSARIO Mike – BURGIN Joël – DEVANTAUZ Didier – DELEBEQUE Morgan – MARCHAL
André-- BRADLEY Nathalie -- CHRISTEN Mireille—LEROUX Fabrice

Absents : BERGER Jean-Bernard non-excuse-- LIMON Angélique excusée

ORDRE DU JOUR

DCM 2020/VI/1 Virement de crédit - DECISION MODIFICATIVE N° 1

DCM 2020/VI/2 Réévaluation du montant plafond de la part IFSE fonction agent technique

DCM 2020/VI/3 Taxe d'aménagement

DCM 2020/VI/4 Plan Local d'Urbanisme intercommunal

VIREMENT DE CREDIT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget 2020

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
020 (I)	020	DEPENSES IMPREVUES	1600,00
020 (I)	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1600,00

Réévaluation du montant plafond de la part IFSE fonction agent technique

Le maire expose, la part fonctionnelle IFSE peut varier selon le niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions, à ce titre il est nécessaire de revoir le montant plafond concernant la fonction d'agent technique.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal décide, de fixer à 3000 € le montant maximum de l'IFSE.

Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide d'instituer sur les zones A et N du territoire de la commune la taxe d'aménagement au taux de 5%.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le maire expose, la communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud peut devenir compétente en matière de Plan Local d'urbanisme. Cette compétence sera mise en œuvre à travers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le territoire de la communauté de Communes étant très étendu et diversifié il paraît difficile de mettre en œuvre un document unique pour l'ensemble des communes rattachées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud.

Divers

L'association Villes et Villages de France s'est présentée à la mairie, son but est d'accompagner les administrés vers une transition énergétique en les orientant vers des entreprises qualifiées. Toutefois, cette association manque d'expérience et de nombreuses questions n'ont pas trouvé de réponses. De plus la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud a déjà un service dédié qui s'appelle **Espace Energie Habitat** que l'on peut joindre par téléphone 03 87 86 46 62 ou par mail mosellecentre@eie-grandest.fr

L'association Sânon Sports et Loisirs a fait une demande pour l'utilisation de la SDF, les lundi et vendredi pour l'activité Fitness de 20 heures à 21 heures, l'autorisation est donnée, toutefois les locations restent prioritaires.

Des travaux d'assainissement sur l'ensemble du village (hors Bataville) vont avoir lieu pendant l'année 2021, ces travaux seront menés par la CCSMS.

Concernant Voisins Vigilants une nouvelle demande de rendez-vous est nécessaire.

« La journée bénévole » est une fois de plus une très belle réussite, de nombreux participants, l'ensemble du conseil municipal remercie tous les membres actifs ainsi que les associations. Merci à tous, rendez vous est pris pour l'année prochaine.

Beaucoup d'arbres morts à l'étang, la mairie va se rapprocher d'un technicien des forêts pour comprendre à quoi est due cette mortalité.

Les adjoints ont fait un compte rendu de leurs activités, après un tour de table la séance est levée.